

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

INTERDICTION PORTABLE ÉCOLES COLLÈGES - (N° 941)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC10

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« L'information en milieu scolaire sur le bon usage des outils numériques et à la prévention du cyber-harcèlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est en cohérence avec les autres amendements du groupe GDR instaurant un module de formation annuelle aux élèves des écoles, collèges et lycées au bon usage des outils numériques et à la prévention du cyber-harcèlement, en lieu et place d'une interdiction de l'usage des téléphones dans les établissements scolaires.